Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés Band: 4 (1974)

Heft: 1

Rubrik: AVS : la chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A vous tous de 60 ans révolus et plus,

nous offrons un taux d'épargne spécial de

5%

Annoncez-vous à nos guichets ou produisez votre livret par correspondance avec une pièce d'identité.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

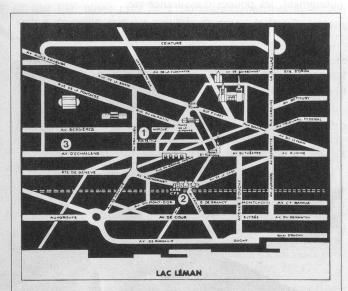
gérant de la

Caisse d'épargne cantonale

Garantie à 100 % par l'Etat de Vaud

LAUSANNE

et ses agences



Pharmacies Populaires

de 7 1/2 % à 10 % (Art. règl. exceptés)

Officines:

- 1 Rue de l'Ale 30 22 38 61
- 2 Av. Fraisse 3 26 38 62
- 3 Av. d'Echallens 81 24 08 54

Livraisons rapides à domicile

Timbres PHAR-POP

Ristourne progressive



CONFÉDÉRATION

LA CHRONIQUE AVS

Raisons de paraître

De tout temps, le but de cette chronique a été – et reste – de renseigner au plus près de notre conscience nos lecteurs sur les détails d'une institution qui peuvent leur échapper. Cela a été et c'est toujours de leur parler des prestations complémentaires ou des prestations de l'Assurance-Invalidité. Cela a été et c'est toujours, en bref, de leur rappeler ou faire connaître un droit qu'ils pouvaient ignorer.

A notre sens, la formule suivie nous paraît bien préférable à cette autre qui voudrait nous transformer en critique stérile de l'AVS et nous inciter à nous insurger contre ses manquements.

N'oublions pas tout de même que les dirigeants de ce pays, qu'ils soient au législatif ou à l'exécutif, ont claire conscience des problèmes que pose la sécurité sociale.

Ceux qui en doutent refusent de considérer les preuves que constituent les promesses de rente pour 1975, ne considèrent pas non plus le cercle infernal dans lequel nous sommes tous entraînés.

Que les douteurs imaginent la rente que leur servirait une compagnie d'assurance privée pour le montant de cotisations qu'ils ont versé; ou encore qu'ils comparent l'AVS d'aujour-d'hui et celle d'il y a vingt-cinq ans: ce qui ne devait être au départ qu'un appoint est presque devenu aujourd'hui une garantie de minimum vital.

Quand on a annoncé les éléments de la huitième révision, nous n'avons pas manqué, dans ces colonnes mêmes, d'attirer l'attention de nos lecteurs sur leur influence inflationniste. Nous voilà servis au-delà même des prévisions! Et l'on ne s'arrêtera pas de sitôt si l'on ne se décide à changer de route...

DU SOLIDE

Les rentes maximum mensuelles sont respectivement Fr. 800.— et Fr. 1200.—. Ce n'est peut-être pas suffisant mais il est clair qu'on ne peut pas dire qu'on ne fait rien.

En janvier 1975, on touchera à ces rentes et on modifiera les normes des prestations complémentaires. Cela c'est du solide; et on peut en parler. On peut en parler pour préciser que l'idée est non seulement dans l'air mais qu'elle est en voie de réalisation. Il s'agira donc de rester à l'écoute d'un communiqué y relatif qui ne manquera pas d'arriver bientôt. De toute façon, nous en parlerons nous-même le moment venu.

Moralité: gardons la tête froide et les pieds sur terre. Laissons crier les loups. D'ailleurs, l'immense majorité des bénéficiaires de rentes AVS et de prestations complémentaires sont satisfaits. Cette majorité a conscience des efforts réels qui sont fournis.

En tapant du poing sur la table, les censeurs de l'AVS ne contribuent guère à la sérénité des esprits. Ce qu'ils peuvent dire, on le sait déjà. Encore qu'ils n'attaquent guère le problème du bon côté: il est d'ailleurs plus facile de l'aborder par la tangente...

C'est pourquoi nous continuons d'affirmer, à l'aube de cet an nouveau que l'AVS reste perfectible, qu'elle n'assure pas une retraite parfaite, mais qu'elle offre tout de même une compensation sociale à ne pas négliger.

Paul-Armand Olivier